

Différentes générations de Néo-Brunswickois

Le **statut des générations** indique si une personne ou ses parents sont nés au Canada.

La **première génération** désigne les personnes qui sont nées à l'extérieur du Canada. Il s'agit, pour la plupart, de personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants au Canada.

La **deuxième génération** désigne les personnes qui sont nées au Canada et dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada. Il s'agit, pour la plupart, d'enfants d'immigrants.

La **troisième génération ou plus** désigne les personnes nées au Canada et dont les deux parents sont nés au Canada.

- Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 33 310 Néo-Brunswickois sont nés à l'extérieur du Canada et appartenaient à la première génération. Ils représentaient 4,5 % de la population totale en 2011. Parmi les Néo-Brunswickois de la première génération, près du tiers (32,3 % ou 10 750 personnes) était membre d'une minorité visible.
- Les membres de la deuxième génération représentaient 5,9 % de la population totale du Nouveau-Brunswick en 2011, soit 43 455 personnes. Les minorités visibles représentaient 7,4 % des membres de ce groupe.
- Le plus grand groupe de la province comprenait des personnes qui appartenaient à la troisième génération ou plus. Ils représentaient 89,6 % de la population totale ou 659 070 personnes. Ces personnes peuvent être issues de plusieurs générations d'ancêtres nés au Canada, ou leurs grands-parents peuvent être nés à l'étranger. Les minorités visibles composaient moins de 1 % des membres de ce groupe.
- Au Nouveau-Brunswick, la plupart des membres des minorités visibles étaient nés à l'extérieur du Canada et appartenaient à la première génération. En 2011, 62,8 % de la population de minorités visibles appartenaient à la première génération, 18,8 %, à la deuxième génération et le reste, soit 18,5 %, à la troisième génération ou plus de Néo-Brunswickois.

